EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2022-264

Séance publique du

22 juillet 2022

Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220722-lmc1216056-DE-1-1
Date de signature : 27/07/2022
Date de réception : mardi 26 juillet 2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ANIMATIONS ESTIVALES- AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT

Le 22 juillet 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 15 juillet 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Dominique AUGEY, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :
Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 22 JUILLET 2022

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ANIMATIONS ESTIVALES- AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du développement social des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, il vous est proposé de soutenir les actions de proximité, d'aide aux victimes et d'offres estivales émanant des associations libellées dans le tableau ci-annexé.

Il s'agit également du projet de l'association « Le Grand Bleu » visant à mettre en place des activités nautiques et aquatiques telles que le kayak de mer, le paddle géant, l'apprentissage de la natation, la familiarisation aquatique et le secourisme avec la formation aux gestes qui sauvent, à destination des publics les plus vulnérables issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, notamment les jeunes, les parents et les mamans, peu ou pas accoutumés à ce type d'activités. Durant les mois de juillet et août, plusieurs sorties, à la base nautique de la Corbière, seront proposées avec un autocar qui sera affrété pour faciliter l'accès aux familles inscrites.

Par ailleurs, l'Association « Hors Gabarit » travaille sur la perception et l'appropriation du quartier par les enfants. Pour créer une œuvre sur le site Giono, elle a mené un long travail de diagnostic, d'analyse de besoins, des usages ainsi qu'une concertation qui a touché plus de 200 personnes entre adultes et enfants. Au vu du bilan qualitatif de cette démarche, « Hors Gabarit » souhaite reconduire l'initiative en 2022 par la création d'un autre ouvrage, co-construit avec les habitants.

Enfin, le centre social la Grande Bastide, qui fête ses 60 ans d'existence en faveur d'un public intergénérationnel, propose des animations et des festivités au sein du quartier du Val Saint André.

Ces propositions ont été validées le 30 mai 2022.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant ci-annexé **;**

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué aux centres sociaux à le signer ;

- **ATTRIBUER** les subventions telles que précisées dans le tableau ci-annexé ;

- **DIRE** que la dépense globale de **13 500 €** sera imputée sur les lignes budgétaires n**°1460 et 1258** qui présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2022-264 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ANIMATIONS ESTIVALES- AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT-

Présents et représentés	:	53
Présents	:	37
Abstentions	:	0
Non participation	:	1
Suffrages Exprimés	:	52
Pour	:	52
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Eric CHEVALIER

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/07/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)
[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

L'ANNEXE DE LA DELIBERATION RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00
Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr
Téléphone : 04 42 91 90 00